

AGORA

22 rue de la Rochefoucauld
75306 PARIS Cedex 09

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association du vendredi 29 septembre 2023

Cher(chère) membre,

Par les présentes, je me permets de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Agora qui se tiendra le **vendredi 29 septembre 2023 à 17h00** au siège social de l'Association, 22 rue de la Rochefoucauld, Paris 9^e du fait de votre adhésion à l'une des conventions d'assurance collective d'assurance vie ou de capitalisation souscrites par l'Association. L'Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour :

1. Approbation du rapport moral et financier de l'Association au titre de l'exercice 2022,
2. Approbation des comptes de l'exercice 2022,
3. Approbation du compte-rendu du Comité de Gestion Paritaire annuel du 7 février 2023 de la convention PrévoitRetraite (seuls les membres adhérant à la Convention PrévoitRetraite peuvent voter),
4. Délégations de pouvoirs au Conseil d'administration,
5. Fixation du plafond annuel des indemnités ou des avantages visés à l'article 13 des Statuts.

Le texte des résolutions proposées figure au verso des présentes. Compte tenu du développement de la digitalisation avec un accès généralisé à Internet et afin de privilégier un développement durable et une réduction des coûts, le rapport moral et financier de l'Association au titre de l'exercice 2022 et le compte rendu de la réunion du CGP annuel du 7 février 2023 de la Convention "PrévoitRetraite" sont, comme l'année dernière, à votre disposition sur le site www.association-agora.fr ou au siège social de l'Association où vous pourrez en prendre connaissance ou copie jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire. Une version papier de ces documents peut vous être communiquée sur demande.

Nous vous remercions de bien vouloir nous préciser à l'aide du coupon réponse, si vous avez l'intention de participer à l'Assemblée. A défaut, vous pouvez, soit vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir écrit, soit adresser un pouvoir au Président de l'Association (un modèle figure ci-joint), soit voter par correspondance en retournant le bulletin figurant ci-joint, dûment complété et signé, avant **le vendredi 22 septembre 2023**.

Si l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée **le 29 septembre 2023 à 17h00** n'a pas réuni le quorum requis, une seconde Assemblée Générale Ordinaire de l'Association est convoquée par les présentes **le vendredi 29 septembre 2023 à 18h00** avec le même ordre du jour que celui susmentionné. Cette dernière Assemblée délibèrera valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés afin de statuer sur l'ordre du jour susvisé.

Je vous prie de croire, cher(chère) membre, à l'expression de mes salutations distinguées.

Claude Bouchez,
Président

Pj : les documents visés

AGORA

(ASSOCIATION pour la GESTION, l'ORGANISATION et la RECHERCHE de REGIMES d'ASSURANCES)

Association régie par la loi de 1901

SIEGE SOCIAL : 22, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD – 75306 PARIS CEDEX 09

TEXTES DES RÉSOLUTIONS
PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
CONVOQUÉE LE VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023
(SUR PREMIÈRE ET SUR SECONDE CONVOCATION)

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et financier de l'exercice 2022 de l'Association tel qu'arrêté et présenté par le Conseil d'administration.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022 tels qu'arrêtés et présentés par le Conseil d'administration.

TROISIÈME RÉSOLUTION (seuls les membres adhérant à la Convention PrévoitRetraite peuvent voter)

L'Assemblée Générale approuve le compte-rendu de la réunion du Comité de Gestion Paritaire du 7 février 2023.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir de négocier tous avenants relatifs :

- à des dispositions non essentielles des contrats d'assurance de groupe à adhésion facultative en cours portant sur la couverture des risques dépendant de la durée de la vie humaine, ainsi que la modification, suspension ou la résiliation de ces contrats,
- aux contrats d'assurance de groupe à adhésion facultative en cours, portant sur la couverture des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité, des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité ou du risque de chômage, ainsi que la modification, suspension ou la résiliation de ces contrats.

Il en fait rapport à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Cette délégation de pouvoir est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira pour statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le plafond annuel des indemnités ou des avantages à la somme de :

- 10.000 euros au profit des administrateurs,
 - 3.000 euros au profit des membres du Bureau,
 - 3.000 euros pour l'ensemble des représentants des adhérents intervenant dans tout Comité de Gestion Paritaire.
-

AGORA

(ASSOCIATION pour la GESTION, l'ORGANISATION et la RECHERCHE de REGIMES d'ASSURANCES)

Association régie par la loi de 1901

Siège social : 22, rue de la Rochefoucauld – 75306 Paris Cedex 09

(Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et si vous entendez voter par correspondance, il convient de dûment compléter le bulletin de vote par correspondance ci-après et le retourner à l'Association Agora **avant le vendredi 22 septembre 2023**, seuls les bulletins de vote par correspondance réceptionnés avant cette date seront pris en compte).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DE L'ASSOCIATION AGORA DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023 SUR PREMIÈRE CONVOCATION À 17H00

SUR SECONDE CONVOCATION A 18H00

BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je soussigné(e) : Nom : _____ Prénom : _____

Adhérent à la(les) Convention(s) (cochez la(les) case(s) correspondant à votre (vos) adhésion(s) à une convention) :

- PrévoirRetraite Prévoir Initiative Prévoir Incap Assurance de prêt Prévoir (APP1 – APP2) PrévoirPro Retraite
 PrévoirPro Solution PrévoirPro Prévoyance PrévoirPro Actif Prévoyance PrévoirPro Actif Prévoyance Madelin
 Solution Protection Actif Solution Retraite Solution Retraite Pro Prévoir Autonomie Bien-Être (PABE) PrévoirPro Santé
 Solution Assurance Emprunteur Prévoir Capital Bien Etre (PCBE) PrévoirPro Actif Santé Prévoir Solutions Santé
 Solutions Santé Solutions Santé TNS Surcomplémentaire Santé TNS Préviva Santé Préviva Santé Confort
 Préviva Santé Famille Préviva Santé Initial PVS Confort PVS Famille PVS Initial Solution Maintien Autonomie
 La Solution Pro Prévoyance La Solution Pro Prévoyance Madelin Cocoon Assurance Santé CVLSID
 Cocoon Assurance Santé CVLSTD Cocoon Assurance Santé CVLSIDR Cocoon Assurance Santé CVLSTDR
 Solution Santé Plus responsable Solution Santé Plus non responsable Santé Prévoir la solution Coups Durs Accidents
 La solution Coups Durs Maladies Redoutées Assurance Accidents de la Vie Solution Prévoyance Famille
 EasyLife Prévoyance Madelin EasyLife Prévoyance non Madelin Solution Prévoir Emprunteur Temporaire Décès Getlife
 Solution Prévoyance TNS non Madelin Solution Prévoyance TNS Madelin Solution Épargne Vie

Domicile principal : _____ Adresse de courriel : _____

participe par la présente à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Agora (sur première et seconde convocation) et déclare voter dans le sens indiqué ci-dessous¹ **aux résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire.**

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral et financier de l'exercice 2022 de l'Association tel qu'arrêté et présenté par le Conseil d'administration.

POUR CONTRE ABSTENTION

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022 tels qu'arrêtés et présentés par le Conseil d'administration.

POUR CONTRE ABSTENTION

TROISIÈME RÉSOLUTION (seuls les membres adhérent à la Convention PrévoirRetraite peuvent voter)

L'Assemblée Générale approuve le compte-rendu de la réunion du Comité de Gestion Paritaire du 7 février 2023.

POUR CONTRE ABSTENTION

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir de négocier tous avenants relatifs :

- à des dispositions non essentielles des contrats d'assurance de groupe à adhésion facultative en cours portant sur la couverture des risques dépendant de la durée de la vie humaine, ainsi que la modification, suspension ou la résiliation de ces contrats,
- aux contrats d'assurance de groupe à adhésion facultative en cours, portant sur la couverture des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité, des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité ou du risque de chômage, ainsi que la modification, suspension ou la résiliation de ces contrats.

Il en fait rapport à la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Cette délégation de pouvoir est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira pour statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

POUR CONTRE ABSTENTION

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le plafond annuel des indemnités ou des avantages à la somme de :

- 10.000 euros au profit des administrateurs,
- 3.000 euros au profit des membres du Bureau,
- 3.000 euros pour l'ensemble des représentants des adhérents intervenant dans tout Comité de Gestion Paritaire.

POUR CONTRE ABSTENTION

Ce vote est valable pour l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Agora sur première convocation du **vendredi 29 septembre 2023 à 17h00** et pour l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Agora sur seconde convocation du **vendredi 29 septembre 2023 à 18h00**.

Fait à _____ le _____

Signature du membre

¹⁾ Veuillez choisir la case appropriée. Veuillez noter que votre vote sera considéré comme une abstention en l'absence d'instruction de vote pour une ou plusieurs résolutions ou en cas d'incertitude quant à l'instruction de vote.

AGORA

(ASSOCIATION pour la GESTION, l'ORGANISATION et la RECHERCHE de REGIMES d'ASSURANCES)

Association régie par la loi de 1901

Siège social : 22, rue de la Rochefoucauld – 75306 Paris Cedex 09

Pour des raisons d'organisation, nous vous serions reconnaissants de nous préciser avant le 22 septembre 2023 à l'aide du coupon réponse ci-après si vous avez l'intention de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 29 septembre 2023 sur première convocation à 17h00 et sur seconde convocation à 18h00. Si vous ne pouvez assister vous-même à cette Assemblée Générale Ordinaire, vous pouvez soit (i) vous faire représenter, à l'aide du pouvoir écrit ci-dessous par votre conjoint ou un membre de l'Association, ce dernier disposant à son tour de la capacité de remettre le pouvoir confié à un autre membre, étant précisé qu'il n'est pas possible pour un membre d'être porteur de plus de 5% des droits de vote, (ii) adresser ce pouvoir au Président de l'Association, (iii) voter par correspondance, à l'aide du bulletin de vote par correspondance figurant au recto.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION AGORA DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023 SUR PREMIERE CONVOCATION A 17H00
SUR SECONDE CONVOCATION A 18H00

BULLETIN DE PARTICIPATION

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adhérent à la(les) Convention(s) (cochez la(les) case(s) correspondant à votre (vos) adhésion(s) à une convention) :

- PrévoirRetraite Prévoir Initiative Prévoir Incap Assurance de prêt Prévoir (APP1 – APP2) PrévoirPro Retraite PrévoirPro Solution PrévoirPro Prévoyance PrévoirPro Actif Prévoyance PrévoirPro Actif Prévoyance Madelin Solution Protection Actif Solution Retraite Solution Retraite Pro Prévoir Autonomie Bien-Être (PABE) PrévoirPro Santé Solution Assurance Emprunteur PrévoirPro Actif Santé Prévoir Capital Bien Être (PCBE) Prévoir Solutions Santé Solutions Santé Solutions Santé TNS Surcomplémentaire Santé TNS Prévisa Santé Prévisa Santé Confort Prévisa Santé Famille Prévisa Santé Initial PVS Confort PVS Famille PVS Initial Solution Maintien Autonomie La Solution Pro Prévoyance La Solution Pro Prévoyance Madelin Cocoon Assurance Santé CVLSID Cocoon Assurance Santé CVLSTD Cocoon Assurance Santé CVLSIDR Cocoon Assurance Santé CVLSTDR Santé Prévoir Solution Santé Plus responsable Solution Santé Plus non responsable Assurance Accidents de la Vie la solution Coups Durs Accidents La solution Coups Durs Maladies Redoutées Solution Prévoyance Famille EasyLife Prévoyance Madelin EasyLife Prévoyance non Madelin Solution Prévoir Emprunteur Temporaire Décès Getlife Solution Prévoyance TNS non Madelin Solution Prévoyance TNS Madelin Solution Épargne Vie

Domicile principal : _____ Adresse de courriel : _____

Informe l'Association qu'il (qu'elle) entend participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du **vendredi 29 septembre 2023 à 17h00** sur première convocation au siège social de l'Association, 22 rue de la Rochefoucauld - 75306 Paris Cedex 09, ainsi que le cas échéant à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le **vendredi 29 septembre 2023 à 18h00** sur seconde convocation si le quorum requis pour la première Assemblée n'est pas atteint.

Fait à _____ le _____ Signature _____

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION AGORA DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023 SUR PREMIERE CONVOCATION À 17H00
SUR SECONDE CONVOCATION A 18H00

POUVOIR

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adhérent à la(les) Convention(s) (cochez la(les) case(s) correspondant à votre (vos) adhésion(s) à une convention) :

- PrévoirRetraite Prévoir Initiative Prévoir Incap Assurance de prêt Prévoir (APP1 – APP2) PrévoirPro Retraite PrévoirPro Solution PrévoirPro Prévoyance PrévoirPro Actif Prévoyance PrévoirPro Actif Prévoyance Madelin Solution Protection Actif Solution Retraite Solution Retraite Pro Prévoir Autonomie Bien-Être (PABE) PrévoirPro Santé Solution Assurance Emprunteur PrévoirPro Actif Santé Prévoir Capital Bien Être (PCBE) Prévoir Solutions Santé Solutions Santé Solutions Santé TNS Surcomplémentaire Santé TNS Prévisa Santé Prévisa Santé Confort Prévisa Santé Famille Prévisa Santé Initial PVS Confort PVS Famille PVS Initial Solution Maintien Autonomie La Solution Pro Prévoyance La Solution Pro Prévoyance Madelin Cocoon Assurance Santé CVLSID Cocoon Assurance Santé CVLSTD Cocoon Assurance Santé CVLSIDR Cocoon Assurance Santé CVLSTDR Santé Prévoir Solution Santé Plus responsable Solution Santé Plus non responsable Assurance Accidents de la Vie la solution Coups Durs Accidents La solution Coups Durs Maladies Redoutées Solution Prévoyance Famille EasyLife Prévoyance Madelin EasyLife Prévoyance non Madelin Solution Prévoir Emprunteur Temporaire Décès Getlife Solution Prévoyance TNS non Madelin Solution Prévoyance TNS Madelin Solution Épargne Vie

Domicile principal : _____ Adresse de courriel : _____

donne pouvoir au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire du **vendredi 29 septembre 2023** de me représenter et voter les résolutions, concernant les contrats précités, proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire de 17h00 sur première convocation et, si le quorum requis pour la première Assemblée n'est pas atteint, à l'Assemblée Générale Ordinaire de 18h00 sur seconde convocation, à :

Nom : _____ Prénom : _____

Domicile principal : _____

Qualité : Conjoint Autre membre de l'Association ayant adhéré à une convention souscrite par Agora

Si le pouvoir est retourné en blanc à l'Association Agora (sans désignation de mandataire), le pouvoir sera attribué au Président de l'Association Agora et donnera lieu à un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration de l'Association Agora.

Fait à _____ le _____

Signature du membre - mandant

(Accompagnée de la mention manuscrite –

"Lu et approuvé - bon pour désignation de mandataire")

Signature du membre - mandataire

(Accompagnée de la mention manuscrite –

"Lu et approuvé - bon pour acception de mandat"